



Confusion concernant un contrat bafa

Par **Jouss**, le **01/04/2011** à **22:27**

Bonjour,

Il y a environ deux ans j'ai pris contact avec un accueil de loisir afin de passer mon BAFA. Celle ci me propose alors 30 jours de bénévolat contre quoi mon BAFA me serait payer. Quelques jours plus tard je signe donc un contrat, dans lequel il est écrit les dates durant lesquelles je ferais mon bénévolat mais aussi que le centre s'occupait de ma base ainsi que de mon stage pratique. Débutante, je ne savais pas que le BAFA se déroulait en 3 étapes.

Je fais donc mes 31 jours de bénévolat au lieu de 30, le dernier jour devait m'être payé ce qui n'a jamais été fait, et je passe ensuite ma base BAFA (environ 360€ pour 31 jours de travail !). En juillet je signe un contrat d'aide animatrice. Durant ces 19 jours de travail effectif il y avait 15 jours de stage pratique, la deuxième étape du BAFA.

Lorsque je reçois ma fiche de paie, le montant ne correspond pas à celui calculé d'après le contrat, je décide donc de les appeler. Ceux ci m'annoncent qu'ils ont changé de méthode, que maintenant les salaires sont calculés par forfaits etc... Or je n'étais pas au courant de cela. En parlant avec d'autres animateurs, j'apprends que ceux-ci ont eu des contrats différents :

- 30 jours de bénévolat > le BAFA payé intégralement
- 20 jours de bénévolat > la base BAFA ainsi que le stage pratique, soit comme moi.

J'aimerais alors comprendre pourquoi j'ai du faire 31 jours ?

Je demande donc à mon responsable par e-mail quelques renseignements, celui ci m'annonce que mon contrat d'engagement ne prévoit en aucun cas la prise en charge de mon stage d'approfondissement.

Je lui expose alors les différences avec les autres animateurs, et lui demande si celui ci connaît d'autres moyen de financement de ce stage. Voici sa réponse :

"Bonjour,

Les engagements sont pratiquement identiques pour tous les animateurs.

Tu as travaillé durant les vacances de Février ? Tu as perçu un salaire ? Donc tu as de quoi financer ton

perfectionnement.

Bon week-end."

Je ne sais pas si je dois le prendre ou non sur un ton négatif. Mais oui j'ai travaillé durant les vacances de février, je n'ai toujours pas reçu mon salaire, et j'attends d'ailleurs celui ci afin de payer mes études. Vous comprendrez donc la raison de mon mécontentement. Y a-t-il moyen d'entamer quelque chose afin de réclamer des droits ? Je pense que cette association se sert de la naïveté des jeunes et en profitent beaucoup trop.
En attente d'une réponse, je vous remercie.

Cordialement, L.J.